



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE Fiche d'indemnisation de l'arbitre

Indexation des arbitrages interne à l'arbitre : Année:

Arbitrage N°:

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :

Numéro de la licence FFE :

Nom de la manifestation échiquéenne :

Date(s) :

Numéro d'homologation F.F.E. :

Lieu (commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom de l'Association organisatrice :

Nom du responsable de la manifestation :

Téléphone :

Adresse électronique :

FRAIS DIVERS

(Frais de restauration (maximum de 20 € par repas) : €

(Frais de mise à disposition du matériel informatique (maximum de 20 €) : €

(Frais divers (sur justificatif : Papeterie, consommables,...) : €

(Frais de déplacement (voir tarifs fédéraux) : €

(Frais d'hébergement : €

TOTAL: €

INDEMNITÉS DE LA MISSION D'ARBITRAGE

(Arbitre missionné pour le calcul des normes (Uniquement possible pour un arbitre FIDE ou international).
(La mission de calcul de normes autorise l'arbitre à augmenter son indemnité totale d'un maximum de 50 €)

L'indemnité se calcule de manière journalière, elle doit obligatoirement être négociée de manière claire avec l'équipe d'organisation au moment du recrutement de l'arbitre en respectant le barème fédéral disponible dans le livre de l'arbitre. En l'absence d'accord préalable, l'indemnité la plus basse du type de tournoi correspondant sera appliquée.

Montant de l'indemnité totale d'arbitrage = €

*Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,
Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (6723 € en 2024)*

Partie reversée à l'organisateur en tant que don : € **TOTAL versé à l'arbitre =** €

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur